



CONVERGENCE . ANIMAUX . POLITIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juillet 2026

Fin de l'importation des trophées de chasse d'espèces menacées : CAP salue une décision historique pour les animaux et la biodiversité

Ce mardi 28 juillet, le Premier ministre Sébastien Lecornu a convié les ONG de protection animale à Matignon pour plusieurs annonces. Parmi elles, la fin de l'importation en France des trophées de chasse issus d'espèces menacées inscrites à l'annexe A du règlement européen CITES ainsi que 6 espèces de l'annexe B soumises à des permis d'importation au sein de l'Union européenne en raison de la nécessité d'un contrôle renforcé lié à leur état de conservation fragile.

Convergence Animaux Politique salue une avancée majeure qui vient couronner plus de trois années de travail mené avec Humane World for Animals Europe et une mobilisation parlementaire transpartisane inédite.

Entre 2013 et 2023, la France a autorisé l'importation de 1 134 trophées issus de 42 espèces protégées par la CITES, dont 297 léopards et 221 éléphants d'Afrique. Elle se classait jusqu'à présent au sixième rang des pays européens importateurs de trophées de chasse d'espèces menacées.

Depuis novembre 2022, CAP et Humane World for Animals Europe ont conduit un travail de plaidoyer continu auprès du Parlement et du Gouvernement. Cette mobilisation a permis le dépôt de plusieurs propositions de loi, portées notamment par la sénatrice Céline Boulay-Espéronnier, la députée Sandra Regol et le sénateur Yannick Jadot, et l'adoption d'un amendement taxant les safaris-chasse au projet de loi de finances 2026. En janvier 2024, une proposition de loi visant à interdire ces importations avait été adoptée à la quasi-unanimité en commission du développement durable. En avril 2025, un nouveau texte déposé par Sandra Regol avait réuni 81 députés cosignataires issus de neuf groupes politiques.

En parallèle, CAP a entretenu un dialogue constant avec le Gouvernement. En mars 2026, le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, avait fait part à la coalition de son soutien à l'interdiction, avant de confirmer publiquement cette position. À l'initiative de CAP, cinquante parlementaires issus de onze groupes politiques avaient ensuite appelé le Gouvernement à concrétiser cet engagement par la voie réglementaire : c'est aujourd'hui chose faite.

CAP se félicite de cette avancée majeure pour la protection des animaux et de la biodiversité et remercie l'ensemble des parlementaires, des responsables gouvernementaux et des organisations qui y ont contribué. La coalition restera attentive à sa mise en œuvre et poursuivra son action en faveur d'une interdiction à l'échelle européenne.

Le dispositif réglementaire sera précisé par le Gouvernement lui-même en fin de semaine.

À propos de CAP

ONG spécialisée dans le plaidoyer, Convergence Animaux Politique porte auprès des responsables politiques les propositions de plus de 20 organisations de protection animale depuis 2017, afin d'inscrire durablement l'amélioration de la condition animale et la protection de la biodiversité dans les politiques publiques.

Contact presse

Melvin Josse, directeur
contact@convergence-animaux-politique.fr
+33 7 44 41 08 55